

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-119

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

**VU** le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;  
**VU** les statuts de l'Université.

**Point de l'ordre du jour : II<sup>ème</sup> Partie – P4.2 – Dons**

**Exposé de la décision :**

Historique : la Fondation de l'Université Paris Descartes a reçu plusieurs dons.

La Fondation doit faire examiner les dons reçus dont le montant est égal ou supérieur à 5 000 € et les soumettre à l'acceptation du CA.

Sont soumis à acceptation :

- Au bénéfice des travaux de recherche de la Faculté de médecine : 5000 € d'un donateur particulier.
- Au bénéfice de la Chaire Neuroéducation du Pr Houdé, 40 000 € de Nathan / Sejer.
- Au bénéfice de la mission Art et Sciences d'Yvan Brohard, 15 000 € d'une entreprise.

Proposition de décision soumise au Conseil : la Fondation propose l'acceptation de ces dons fléchés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstentions : 00 Votes exprimés : 24 Contre : 00 Pour : 24</p>
--

Fait à Paris, le **13 JUL. 2018**

Le Président



**Frédéric DARDEL**

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.